

PROMOTION AU GRADE DE PROFESSEUR
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRICOLE

DANS LA SPECIALITE SCIENCES DE LA PRODUCTION VEGETALE



BAREME DE CLASSEMENT

Critères et barème retenus

Critère éliminatoire:

Deux articles impactés au moins, en tant que 1^{er} ou dernier auteur (si le candidat est encadreur dans ce dernier cas), sont exigés.

I- Production scientifique (40%) :

- 1- Articles publiés dans des revues scientifiques à comité de lecture
 - * un article dans une revue indexée : 1^{er} ou encadreur= 4pts, 2^{ème} =3pts, 3^{ème} et suivants =1pt.
 - Majoré de la valeur de l'I.F (à la date du concours) si la revue est à facteur d'impact.
 - * note de recherche dans une revue indexée = 1pt

2- **Chapitre d'ouvrage édité :**

- * avec comité scientifique de lecture : 1^{er}= 4pts, 2^{ème} =3pts, 3^{ème} et suivants=1pt.
- Le comité de lecture doit figurer sur le document.

3- Communication ou poster avec actes

Avec texte complet paginé dans le document des actes.

- * une communication dans un séminaire national : 1 pt ; réduire de 0,25 s'il n'est pas 1^{er} auteur ou encadreur.
- * une communication dans un séminaire international : 2pts ; réduire de 0,25 s'il n'est pas 1^{er} auteur ou encadreur.
- * un poster dans un séminaire national : 0,5 pt, réduire de 0,25 s'il n'est pas 1^{er} auteur ou encadreur.
- * un poster dans un séminaire international :1pt, réduire de 0,25 s'il n'est pas 1^{er} auteur ou encadreur.

4- Projets ou structures de recherche (Convention à l'appui).

s'il est chef de file (nationaux) : 3pts ; (internationaux) : 4pts ;
s'il est membre de projets (nationaux) : 1pt ou (internationaux) : 2pts
Responsable d'une structure de recherche: 4 pts

5- Obtentions végétales et Brevets

Avec preuves : Inscription dans le JORT ou fiche variétale.

- * Obtentions : 1^e ou encadreur = 6pts, 2^{ème}= 4pts et 3^{ème} et autre= 2pt.
- * Brevets : 1^{er} ou encadreur= 5pts, 2^{ème}=3pts et 3^{ème} et autre=1pt.

- II- Contribution de la recherche au développement: (35%) avec preuve à l'appui
 Activités de R-D, de Rayonnement et de valorisation des acquis de recherche:.
- Rapport technique :0,25 pt.
 - Organisation séminaire : 2pts ou journée d'information : 1pts, si le candidat est lui-même chef de file .
 - Membre d'un comité technique, de réflexion, etc. du Ministère : 0,5 pt au maximum.
 - Document technique : avec comité scientifique de lecture : 1^{er} ou encadreur= 3pts, 2^{ème}=2pts, 3^{ème} et suivants=0,5pt.

III- Contribution au développement des compétences scientifiques:
 Rayonnement: *Activités d'encadrement et de Formation* (20%) : avec preuve à l'appui

Encadrement:

- Thèse: 5 pts
- Mastère: 2 pts
- PFE: 1 pt,
- Enseignement : 3 pt (par cours enseigné).
- Evaluation d'articles : 1pt /article.
- Rapporteur de thèse ou habilitation: 2 pts
- Membre de jury: 1 pt

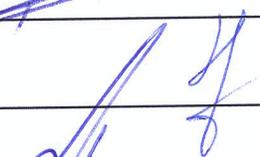
IV- Présentation et contenu du dossier (5%): avec présentation du rapport d'activité.
 La qualité du rapport est jugée par les rapporteurs sur le degré de développement des activités du candidat (problématiques de recherche, démarche, perspectives de recherche, etc.), la continuité de ses recherches, son travail en équipe, etc. Le candidat doit spécifier son apport au niveau des activités de recherches menées.

- Rapport: 15 pts
- Présentation: 5 pts

Le jury :

Nom, Prénom, Institution

EMARGEMENT

MONJI MSALLEM (IO TUNIS)	
AHMED JEMMALI (INRAT)	
FAYÇAL BEN JEDDI (INAT)	
NACEUR JDIDI (CERTE)	
TAOUFIK BETTAIEB (INAT)	